

Critères pour attribution des solos au Spectacle

En vigueur à partir de l'année 2024-2025

(L'utilisation du masculin est uniquement pour alléger le texte)

1. Les patineurs qui feront partie de l'équipe du Québec se mériteront un solo pour les deux représentations et seront considérés comme des invités (avec rémunération.)
2. Tous les lauréats de Patinage Canada, de Patinage Québec, récompenses du club de patinage artistique Le Gardeur ainsi que les solos pigés se mériteront un solo pour les deux représentations à l'exception des prix bénévoles et entraîneurs.
3. La période de couverture pour les lauréats est du 1^{er} janvier au 31 décembre de la même année, à l'exception de la récompense patineur élite (1^{er} août au 31 décembre).
4. Un patineur qui a également le statut d'entraîneur n'est éligible que pour les prix suivants : Prix hommage Manon Perron, Prix de l'athlète adulte de section, Entraîneur bénévole de section, Entraîneur de parcours STAR ainsi que tous les prix récompenses du club.
5. Il n'y a aucun critère d'âge pour les prix de section ainsi que pour les récompenses du club à l'exception du prix des athlètes de la voie d'accès au podium de section.
6. Un patineur doit avoir complété une année complète au sein du club avant d'être éligible pour un lauréat et/ou un solo pigé.
7. Un patineur peut recevoir plus d'une distinction, mais un seul solo lui sera attribué.
8. Prix de section (Patinage Canada et Patinage Québec):
 - a. Prix des athlètes de patinage plus de section
Patineur inscrit au patinage plus pour la saison en cours qui a démontré une attitude positive et un désir d'apprendre tout au long de la saison.
 - b. Prix des athlètes STAR de section
Patineur STAR qui a fait preuve de détermination et d'engagement envers le programme STAR. Les critères sont :
 - *Avoir passé au moins 1 test complet dans l'une des disciplines*
 - *Ne doit pas avoir fait de compétitions élite*
 - *Succès personnel, accomplissements et participation dans le*

programme STAR

- *Démontrer un bel esprit sportif, une passion du sport*
 - *Capacité de redonner au sport en aidant au niveau du club.*
- c. Prix des athlètes de la voie d'accès au podium de section
Patineur de moins de 16 ans (au 1^{er} juillet) qui s'est classé parmi les 10 premiers aux championnats de section dans le pré-novice, le novice, le junior ou le sénior.
- d. Prix de l'assistante de programme de section
Patineuse qui a démontré une passion et un dévouement en tant qu'assistante-programme. Les critères sont :
- *A fait une contribution importante à son club, ayant aidé les patineurs et les entraîneurs avec le programme de patinage plus.*
 - *Montre une capacité de s'engager à long terme dans le sport du patinage artistique.*
- e. Prix des bénévoles de section
Bénévole adulte, actif et actuellement inscrit à patinage Canada, dont les efforts ont produit des résultats précis et positifs. Les critères sont :
- *Contributions qui reflètent sa passion pour le sport et ses participants.*
 - *Modèle pour d'autres bénévoles, patineurs et entraîneurs*
 - *Au moins 5 ans de bénévolat*
- f. Prix de entraîneurs bénévoles de section
Entraîneur professionnel qui a contribué au milieu de l'entraînement par ses efforts de bénévolat au niveau du club et ou de la région. Les critères sont :
- *Détient le statut à jour certifié d'entraîneur de patinage plus ou régional STAR.*
 - *Contribue bénévolement au club ou la région en plus de son temps d'entraînement*
 - *Montre son engagement envers le perfectionnement du sport du patinage.*
- g. Prix des athlètes de patinage adapté de section
Athlète qui participe en tant qu'athlète adaptatif aux jeux olympiques spéciaux. Les critères sont :
- *Démontre une passion pour le sport*
 - *Contribue à un environnement accueillant et positif*
 - *Inspire la communauté du patinage*

h. Prix des athlètes adultes de section

Patineur adulte qui a fait preuve d'engagement et de passion pour le sport. Le patineur a montré sa passion pour le sport et connu du succès tout au long de la saison. Les critères sont :

- *Être âgé de 18 ans ou plus*
- *Ne pas avoir été inscrit ni concouru dans une catégorie (pré-novice ou supérieur) de parcours du podium, à une compétition de qualification de section durant l'année en cours.*
- *Montrer un grand intérêt envers l'orientation future du sport.*
- *Être un modèle de rôle exemplaire et une inspiration pour d'autres bénévoles, patineurs ou entraîneurs*

i. Prix national de l'entraîneur du parcours STAR

Reconnaître le dévouement et les réalisations de l'entraîneur. Les critères sont :

- *Entraîneur actif dévoué à la profession et qui a fait ses preuves en matière d'excellence dans un ou plusieurs des domaines suivants :*
 - *Stade s'amuser grâce au sport du DLT : Patinage plus*
 - *Stade apprendre à s'entraîner et vie active du DLT : Patinage STAR ou patinage plus intensifplus*
 - *Stade DLTA actif pour la vie : Patinage adulte, patinage synchronisé pour adulte, patinmage collégial et/ou inclusif*
- *Entraîneur professionnel qui va au dela de l'entraînement en tant que profession et contribue au développement du patinage dans le monde par un engagement professionnel ou bénévole.*

9. Les prix récompenses du club :

A. Récompense Patineur Elite

Tout patineur de sans limite moins de 7 ans à sénior qui doit avoir participé à toutes les compétitions de son niveau entre aout et décembre. Les critères sont :

- **Patineur Senior :** Avoir fait Championnats d'été, Georges-Ethier et championnat de sections Junior et senior
- **Patineur Junior :** Avoir fait Championnats d'été, Georges-Ethier et championnat de sections Junior et senior
- **Patineur Novice :** Avoir fait Championnats d'été, Georges-Ethier, championnat de sous-section

- Patineur Pré-novice : Avoir fait Championnats d'été, Georges-Ethier, championnat de sous-section
- Patineur Juvenile moins de 14 ans : Avoir fait Georges-Ethier et Championnat de section
- Patineur Pré-Juvenile moins de 11 ans : Avoir fait Georges-Ethier et Championnat de section
- Patineurs sans-limites : avoir fait les Championnats de section et obtenir minimalement une note technique équivalente à la catégorie dans la saison (ex : moins de 7 ans doit avoir 7 points techniques dans la saison, 8 points techniques pour la catégorie moins de 8 ans, etc...)

B. Patineur de compétition STAR

Patineur ayant obtenu le plus de points en compétition selon la grille de calcul. Les critères sont :

- *Un maximum de 3 compétitions est comptabilisé*
- *Une 4eme pourra être nécessaire en cas d'égalité*
- *Le patineur ne doit pas avoir fait aucune compétition élite durant l'année (sans-limites à senior)*

C. Le patineur olympiques spéciaux

Le patineur olympique spéciaux qui a obtenu le plus de points aux compétitions

D. Le patineur test sénior

Le patineur qui obtient le plus de points pour les tests réussis en danse et style libre selon la grille de calcul.

E. Récompense patineur Finale STAR

Tout patineur qui se qualifie pour la finale STAR Michel Proulx

10. Solistes pigés

3 patineurs seront sélectionnés au hasard pour devenir solistes lors du spectacle, soit un dans le groupe STAR 1-2, un dans le groupe STAR 3-4-5 et un dans le groupe STAR 6+.

- *Un patineur qui a déjà un lauréat et donc un solo sera retiré de la pige.*
- *Les patineurs lauréats et pigés de l'année précédente qui n'ont pas de distinction cette année sont éligible pour la pige.*

11. Il n'y a pas de solos intégrés pour les numéros des écoles avancées.
12. Le CPA Le Gardeur n'accorde pas de solo d'adieu à l'exception des patineurs ayant fait partie de l'équipe du Québec dans leur carrière.
13. Le CPA Le Gardeur se réserve le droit de modifier ou ajuster les critères sans préavis.

Le comité du CPA LE GARDEUR